



L'ACTU



L'EDITO



**Des travaux chez vous ?
Appelez Rénov'Habitat au 04 74 79 24 14 !
Conseils, rendez-vous et aides financières.**

Chère Saint-Clairoise, cher Saint-Claïrois,

Samedi 21 juin, jour de l'été, nous avons organisé la fête de la musique dehors, à l'espace Jean Fournet, en collaboration avec le comité des fêtes pour la partie buvette et restauration. Un très grand succès, l'occasion de nous rassembler pour un instant convivial. Nous avons pu apprécier l'interprétation de Chloé Verzier, Cadence Jazz, Les majorettes des Côtes d'Arej, le duo Les Ducs, et pour finir la soirée, le Bal à Bistan, et une très bonne participation du public.

Sur la période estivale, soit du 1^{er} juillet au 31 août, la collecte du bac vert (ordures ménagères), uniquement, est organisée, toutes les semaines, à destination de tous les foyers.

Les fortes chaleurs sont de retour, il est important de rester vigilant ! Si vous êtes en situation de handicap ou âgé de plus de 65 ans, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Contactez-nous au 04 74 56 43 15.

Il est important de rappeler que la bienveillance, la tolérance et le respect sont essentiels à la vie en communauté et sont l'affaire de tous. L'été, les fenêtres sont ouvertes, les gens dehors, il y a naturellement plus de bruits. Sachons faire preuve de tolérance et de bienveillance, notamment en communiquant avec son voisin pour limiter les différends. Pour passer un bel été tous ensemble, soyons civils. Respectons-nous les uns les autres, respectons les espaces de chacun. Les horaires pour le bricolage et le jardinage sont à respecter et lors de déménagement ou de fêtes, pensez à prévenir vos voisins ! La courtoisie permet souvent de désamorcer les conflits.

Horaires autorisés pour le bricolage et le jardinage :

Jours ouvrables : 08h30 - 12h00 et 14h00 - 19h00

Samedis : 09h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00

Dimanches et jours fériés : 10h00 - 12h00

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône vous accompagne dans vos travaux de rénovation avec Rénov'Habitat. Ce service vous apporte des conseils, vous reçoit sur rendez-vous et vous accompagne dans vos demandes d'aides financières. Appelez Rénov'Habitat au 04 74 79 24 14 pour plus d'informations.

Nous nous retrouverons pour une prochaine lettre en septembre mais auparavant vous aurez pu faire un retour en enfance lors du ciné plein air du 26 août, à l'école de Glay, avec la rediffusion du classique Robin des Bois de 1973.

Vous trouverez, avec cette lettre, le programme du festival "ça claironne" qui aura lieu les 13 et 14 septembre 2025 !

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.



Les déchets verts, qu'est-ce que c'est ? Ce sont les restes issus des tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus du débroussaillage et du fauchage et d'autres végétaux issus de vos jardins et espaces verts. 160kg, c'est la quantité de déchets verts par personne et par an en France !

Après le nettoyage de votre jardin, vous souhaitez vous en débarrasser facilement. Cependant, le brûlage à l'air libre n'est pas la solution. C'est une pratique polluante et illégale ! On vous en dit plus :



La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains sont cancérigènes et d'autres responsables du changement climatique. Celle-ci contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, est responsable de 40 000 décès prématurés par an selon la Santé Publique France.

Avec le changement climatique qui s'accélère, des étés caniculaires, la sécheresse qui s'accroît, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient une préoccupation en matière de prévention des incendies.

**“40 000
décès
prématurés
par an”**

De plus, la combustion des déchets verts produit des gaz à effet de serre, tel que le dioxyde de carbone, qui contribuent également au dérèglement climatique.

Pourtant, 830 000 tonnes de déchets verts sont encore malheureusement brûlées chaque année.



Le cadre réglementaire existant depuis 1976 a été renforcé en 2020. Toute l'année, le brûlage des végétaux à l'air libre est interdit (article L-541-21-2 du Code de l'environnement). Le brûlage à l'air libre des déchets verts vous expose à une amende pouvant atteindre 750 €.

Mais alors, que faire de ses déchets verts ? Utilisez-les comme ressources !

Plusieurs solutions s'offrent à vous, respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement.

Le compostage :

Et oui, vous pouvez mettre vos petits déchets végétaux dans votre compost à côté de vos déchets de cuisine ! Un bon moyen pour développer votre engrais naturel et l'utiliser dans votre jardin.

Le broyage, le paillage et le mulching :

Petits et gros branchages broyés, herbes de tontes séchées et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager, de quoi entretenir votre jardin en mode “zéro déchet, zéro produit” ! Et, la tonte mulching, c'est quoi ? La tonte mulching consiste à laisser l'herbe finement coupée sur place et ainsi protéger la pelouse de la sécheresse. En ces périodes chaudes, le mulching est le bienvenu !

La déchetterie :

Ou alors, pourquoi pas laisser votre déchetterie valoriser vos déchets verts. Ainsi, cette ressource organique peut être valorisée même si vous n'avez pas de jardin !

Optez pour ces solutions, c'est se joindre aux 85 % de la population qui ont décidé de mieux disposer de leurs déchets !

SAMEDI 6 SEPTEMBRE

9H - 13H

FORUM DES ASSO

ESPACE JEAN FOURNET

**SPORTS
LOISIRS
CULTURE
SOLIDARITÉ
JEUNESSE**

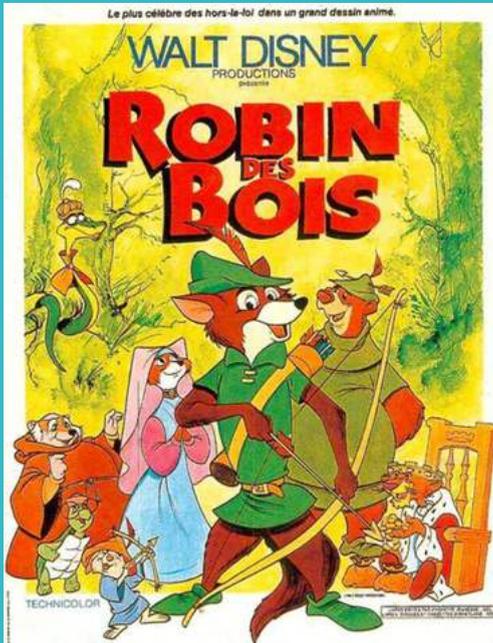


L'AGENDA



CINÉ PLEIN AIR : ROBIN DES BOIS

Mardi 26 août
à la nuit tombée (environ 21h)
à l'école primaire de Glay
Replongez en enfance avec
le Disney Robin des Bois (1973)
Gratuit



FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 06 septembre de 09h à 13h
Espace Jean Fournet
Buvette tenue par le Comité des Fêtes

FESTIVAL ÇA CLAIRONNE

Samedi 13 et dimanche 14 septembre

Voir la petite brochure jointe à cette lettre pour
découvrir le programme complet du festival !

JOURNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE

Dimanche 21 septembre à 11h
Balade animée historique de la ville
au départ de la salle de la Chapelle, Glay
Pique-nique partagé au Bois des frères
en musique live.
Événement gratuit - pique-nique tiré du sac



VIE ASSOCIATIVE

FÊTE DE L'ÉTÉ - FEU D'ARTIFICE

-Comité des Fêtes
Dimanche 13 juillet à partir de 19h
au stade de Varambon
Buvette, petite restauration et château gonflable pour
les enfants, feu d'artifice à la tombée de la nuit suivi de
son bal en plein air
Renseignements : 07 82 89 19 50

Retrouvez toutes les informations de la commune sur le site internet : st-clair-du-rhone.fr,
sur panneau pocket, les panneaux lumineux de la ville
et sur notre Facebook "Ville de Saint Clair du Rhône"



Depuis février, tout l'affichage légal est disponible sur la nouvelle borne tactile
à l'entrée de la Mairie.



LIBRE EXPRESSION

Par la liste "Vivre en harmonie à Saint Clair du Rhône" M. DESSEIGNET Frédéric, M. REYNAUD Claude, Mme QUAY
Martine, M. FAURITE Sylvain, Mme. MEHIDI Kadija et M. BELANTIN Julien.

Retrouvez-nous sur
facebook.

Vivre en Harmonie
à Saint Clair du Rhône

Liste

**VIVRE
EN HARMONIE**
à Saint Clair du Rhône



vivreenharmonie2020@gmail.com

